

QUESTIONS ET RÉPONSES

SOLICITATION #10067482

Cet amendement 001 a pour objet de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

Q1 :

La Couronne peut-elle confirmer que nous n'avons pas besoin d'imprimer la Section IV : Renseignements supplémentaires, car à la page 9, il est indiqué « Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5. ». Par conséquent, un seul exemplaire des certifications et informations supplémentaires est requis.

A1 :

Oui, une seule copie des certifications et informations supplémentaires est requise.

Q2 :

La section 2.1 de l'annexe 2.1 de l'énoncé des travaux stipule que « TPSGC est à la recherche d'une équipe d'experts-conseils en gestion pour entreprendre l'ensemble des travaux et fournir tous les produits livrables de la phase II de l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement accessible. Cette équipe peut être composée d'experts-conseils ou d'un partenariat entre de multiples organisations. ».

Veuillez confirmer que la Couronne tiendra compte de l'expérience du soumissionnaire, ainsi que des autres membres de l'équipe, dans le cadre de la réponse aux critères techniques cotés no. 2.

A2 :

Oui, l'expérience du soumissionnaire, ainsi que celle d'autres membres de l'équipe, sera prise en considération pour le critère technique coté no. 2.

Q3 :

La Couronne a demandé à l'entrepreneur de mener des consultations à travers le Canada. Veuillez confirmer que les frais de déplacement et de séjour liés aux ateliers tenus à l'extérieur de la région de la capitale nationale ne sont pas inclus dans le plafond de financement de 250,000\$ et seront remboursés en fonction des dépenses réelles, conformément à la politique du SCT.

A3 :

Veuillez noter que le plafond de financement de 250,000\$ inclut les voyages. Conformément à la section 2.6 de l'EDT, tout déplacement sera à la charge de l'entrepreneur. En outre, l'EDT indique « Il devra planifier, organiser et gérer les activités de présentation, y compris les exigences logistiques, et documentera le format et le processus d'atelier (p. ex. des séances d'une demi-journée avec participation sur place et à distance). L'entrepreneur devrait prévoir jusqu'à six ateliers à l'échelle du pays. Les présentations des ateliers doivent être menées dans les deux langues officielles et être accessibles aux personnes handicapées. ».

Q4 :

La section 2.2.1.2 de l'EDT fait référence jusqu'à 6 ateliers. La Couronne envisagera-t-elle une approche qui équilibre les sessions virtuelles et en personne, ainsi que les moyens synchrones et asynchrones de collecte d'informations, afin de permettre à l'entrepreneur de toucher un public plus large pour une analyse et une validation plus riches?

A4 :

Selon les besoins, il y aura 6 sessions sur place. Cependant, pendant ces sessions, il peut également y avoir une participation à distance. Il est permis d'utiliser à la fois des moyens synchrones et asynchrones de collecte d'informations, mais pas en remplacement des sessions sur site.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangés